

Aux entreprises membres des associations
et /ou rattachées à leur caisse de
compensation

Genève, janvier 2021
LM/gjr

JOURS FERIES ET VACANCES DE FIN D'ANNEE 2021 - 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons la recommandation de la Commission paritaire des métiers du bâtiment second œuvre Genève concernant les dates pour la fermeture des ateliers et chantiers de fin 2021 et début 2022.

**LE TRAVAIL S'ARRETERA LE VENDREDI 24 DECEMBRE 2021 AU SOIR
POUR REPRENDRE LE VENDREDI 7 JANVIER 2022.**

Concernant les **4, 5 et 6 janvier 2022**, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ces jours, soit par des jours de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin.
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser.
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. La rémunération du travail compensatoire pour les **4,5 et 6 janvier 2022** se calcule sans supplément et doit être bloquée pour être versée au travailleur avec son salaire de janvier 2022.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2021.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Secrétaire paritaire



Leila MAHOUACHI

Annexe : Tableau du pont de fin d'année

